



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Commune Du Gond-Pontouvre**

Par arrêté préfectoral du 02 mars 2026, le préfet de la Charente a autorisé la mise en œuvre d'une campagne de surveillance environnementale autour d'ICPE comprenant un broyeur de déchets métalliques sur la commune du Gond-Pontouvre,  
exploitée par la société SIRMET 16

Le texte complet de cet arrêté peut être consulté dans la mairie précitée, à la Préfecture de la Charente (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement), ainsi que sur le site internet de la Préfecture de la Charente ([www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) onglet «Actions de l'Etat – Environnement Chasse – DUP ICPE IOTA – Gond-Pontouvre»).